



Service de Presse

Paris, le 10 octobre 2012

INTERVENTION EN CONSEIL DES MINISTRES Mercredi 10 octobre 2012

La pratique des activités physiques et sportives facteur de santé publique

Intervention de Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Monsieur Le Président de la République,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et messieurs les ministres,

Marisol Touraine et moi-même sommes heureuses de vous présenter le plan d'action en faveur de l'activité physique et sportive comme facteur de santé.

Le rôle positif de la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé est reconnu à travers de nombreuses publications scientifiques, que ce soit en terme de prévention, à tous les âges de la vie, ou dans un rôle de complément thérapeutique.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande, pour un adulte, 150 minutes d'activité physique et sportive d'intensité modérée par semaine. Le rapport de la haute autorité de santé a mis en évidence les modalités souhaitables pour développer le recours aux thérapeutiques non médicamenteuses (TNM) dont les activités physiques et sportives font partie.

Pourtant, certains publics restent éloignés de la pratique physique, ce qui renforce les inégalités en matière de santé.

C'est pourquoi, nous voulons conduire en association avec d'autres départements ministériels et d'autres partenaires, notamment les collectivités locales et le secteur associatif, une politique publique « Sport – Santé – Bien-être » pour promouvoir les activités physiques et sportives pour toutes et tous et à tous les âges de la vie. Cette politique contribuera à la création d'emplois dans la filière de l'encadrement sportif.

Elle s'organisera prioritairement en direction de deux types de publics : le grand public et le public dit à « besoins particuliers ».

Pour le grand public, nous travaillerons sur le renforcement d'une offre diversifiée et accessible de pratiques. Ces activités physiques pour toutes et tous -qui ont un rôle de prévention primaire- doivent se faire en toute sécurité c'est à dire dans le respect des « 10 règles de bonnes pratiques ».

Plusieurs axes de travail sont identifiés :

- L'encouragement aux pratiques sportives de l'école à l'université ;
- Le renforcement de l'offre de pratiques de loisir pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap ;

- L'information et l'incitation à la pratique auprès des publics des centres médicosociaux, des personnes en recherche d'emploi ou des jeunes en contact avec les missions locales ;
- Le développement de la pratique au sein des entreprises ;
- La facilitation de l'accès aux installations sportives ;
- La promotion de la mobilité active dans les déplacements urbains ;
- L'intégration de la pratique physique dans les projets régionaux de santé.

Pour le public à besoins particuliers : les séniors, les sédentaires, les personnes atteintes de maladie chronique, pour qui la pratique sportive est particulièrement recommandée, nous travaillerons sur le développement d'une offre adaptée en cohérence avec les recommandations des professionnels de santé.

Pour cela, nous nous appuyerons sur les premiers réseaux sport santé constitués, qui rassemblent sur un même territoire, les collectivités locales, l'Agence régionale de santé (ARS), la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les organisations des professionnels de santé et le comité régional olympique et sportif (CROS) sans oublier les associations de malade. Ces réseaux seront accompagnés par un pôle ressource sport et santé que je vais mettre en place au sein de mon ministère chargé des sports.

Ces réseaux sport santé englobent déjà les fédérations sportives et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui seront particulièrement soutenues quand ils développeront une offre spécifique de pratique.

En complément, et pour l'ensemble des publics, nous mettons à l'étude deux autres sujets :

- la problématique du certificat médical annuel de non contre indication ;
- l'évolution des formations initiale et continue des personnels de santé et des personnels du secteur sportif, facteur essentiel à la réussite de cette politique publique ;
- l'inscription de l'activité physique et sportive dans les contrats de santé responsable.

Cette politique publique s'inscrit dans le programme de la Commission européenne et de son réseau chargé d'encourager la pratique des Activités Physiques et Sportives pour la santé (Health Enhancing Physical Activity).

Intervention de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé

Merci Mme la ministre, chère Valérie.

Il est important de replacer cette initiative pour favoriser l'activité physique et le sport dans un contexte plus large. Je m'attache en effet à démontrer que nous devons promouvoir la santé de nos concitoyens non seulement en préservant un système de soins performant, mais aussi en agissant bien en amont que ne surviennent les maladies. Et c'est dans ce cadre que l'action « sport-santé-bien être » prend tout son sens.

Les bénéfices d'une activité physique régulière sur la santé sont maintenant extrêmement bien documentés. A l'inverse, la sédentarité est un facteur de risque indiscutable pour la santé. La pratique d'une activité trouve sa justification aussi bien en prévention primaire, c'est-à-dire avant que n'apparaissent les maladies, qu'en prévention secondaire ou tertiaire, pour éviter ou limiter les complications. C'est ainsi que l'activité physique est maintenant de plus en plus utilisée dans les programmes d'éducation thérapeutique. Je pense au diabète, ou à l'insuffisance respiratoire. Il a également été démontré le rôle positif de l'activité physique dans le suivi des personnes atteintes de cancer.

Nous souhaitons, dans le cadre de la stratégie nationale de santé souhaitée par le Premier ministre, mettre un accent particulier sur la prévention. Les actions proposées ici trouveront donc toute leur place, dans le cadre d'un partenariat fort avec le monde associatif, mais aussi avec les collectivités territoriales dont certaines sont fortement engagées sur ce thème. Les Agences Régionales de Santé pourront intégrer cette préoccupation dans leurs priorités, notamment au sein des Schémas Régionaux de Prévention ou des contrats locaux de santé.

Je souhaite également souligner la nécessité de porter cette initiative auprès des populations en situation de vulnérabilité. Nous savons que la prévention peut, si nous n'y prenons pas garde, creuser les inégalités car les populations les plus éloignées de ces comportements préventifs sont celles qui cumulent les risques. C'est pourquoi il nous faut concentrer nos efforts auprès de ces publics, et notamment chez les jeunes.

Pour une mise en œuvre concrète de cette action « Sport – Santé – Bien-être », un appel à projets territoriaux sera lancé par nos deux ministères, celui chargé des sports et celui en charge de la santé pour favoriser les initiatives et essaimer les bonnes pratiques, celles qui auront fait preuve de leur efficacité.

Nous voulons inscrire dans la durée cette ambition partagée, interministérielle, de faire de l'activité physique et sportive un outil majeur de la politique de santé publique de notre pays : « Le sport et l'activité physique ne sont pas un luxe, c'est une nécessité pour préserver notre capital santé »

Nous vous remercions.

Service de presse de Valérie FOURNEYRON – 01 40 45 94 47 / presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr